

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60
Délégués présents : 4
Absents : 56

Vote(s) pour : 40
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 04 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 juillet 2023

(Cette seconde réunion est organisée en l'absence de quorum le 3 juillet 2023.
29 délégués étaient présents et avaient émis un avis unanime et favorable sur ce point)

** ** *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : M. André HOUPERT, 1^{er} vice-président

Délibération n°2023-01-1007 : Installation de Monsieur Geoffrey SCHUTZ en qualité de Délégué Suppléant pour Metz Métropole à la suite du décès de Madame Armelle HUET

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 23 septembre 2020 du Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) procédant à la désignation de Madame Armelle HUET en qualité de représentante suppléante pour Metz Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain de Metz Métropole du 30 mai 2023 désignant Monsieur Geoffrey SCHUTZ en qualité de représentant suppléant de Metz Métropole au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) en remplacement de Madame Armelle HUET,

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir au poste devenu vacant en remplacement de Madame Armelle HUET,

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Geoffrey SCHUTZ en qualité de Délégué Suppléant de Metz Métropole au Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM).

Pour extrait conforme
Metz, le 10 juillet 2023

Le Président
Monsieur Henri HASSER



Le ou La Secrétaire de séance
M. André HOUPERT

